



COTISATION 2025

JUSTIFICATIF DE REGLEMENT

[A compléter et à conserver]

SIRET 534 347 208 00017 - APE : 9499Z
Créé le 17/08/1994 / déclaration N° D33037492104

Cotisation 2025 : 100 € hors taxe + 20,00 € (TVA 20%), soit un total de 120,00 TTC

Je certifie, Alexandre DERIVE, Président du Club d'Entreprises de Périgny, avoir reçu la somme de 120,00 € (cent vingt euros) en règlement de la cotisation 2025 de la part de l'entreprise :

NOM DE L'ENTREPRISE :

Adhésion réglée le : / / Chèque n° :

Alexandre DERIVE



BULLETIN D'ADHESION

[A compléter et à retourner à la Boîte Postale du Club avec le règlement]

BP 30021 – 17182 PERIGNY CEDEX

ENTREPRISE :

Téléphone : Fax :

Adresse :

CP : Ville :

Site internet :

Nb de salariés :

Nom, prénom et mail des interlocuteurs de l'entreprise intéressés par la vie du Club :

-
-

Merci d'enregistrer mon adhésion au Club d'Entreprises de Périgny pour l'année 2025.
Ci-joint un chèque de 120,00 € à l'ordre du Club d'Entreprises de Périgny.

Cachet de l'entreprise :